

CPR Du 30 mars 2022

## Contre la direction et l'intersyndicale, la CFDT ne parvient pas à sauver le titre III et à négocier un taux directeur digne de ce nom !



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

31 mai 2022

La CPR d'hier était la dernière de cette mandature, elle laissera place à la nouvelle instance de représentation du personnel, le CSE, dès le début de l'été. C'est sans aucun regret que nous verrons disparaître définitivement cette instance d'un autre âge, véritable chambre d'enregistrement où la voix et les objections des représentants du personnel étaient rarement prises en compte.

Parmi les 11 points à l'ordre du jour de cette CPR deux préoccupaient tout particulièrement les agents, le titre III et le taux directeur des augmentations et des promotions au choix.

- **Titre III des enseignants**, à peine proposé et déjà dépassé. Nous l'avons écrit dans notre précédente communication sur le sujet, la dégradation des conditions de travail est impressionnante, hormis pour les enseignants de l'UTEC (CCIT 77) qui se voient enfin appliquer le règlement commun sauf en ce qui concerne les coefficients de cours.

Trop de points restent incertains dans cette première et ultime version du texte. Ils seront facilement interprétables au détriment des enseignants : enseignement asynchrone; réunions, conseils de classe inclus dans le coefficient de cours; propriété intellectuelle...

**Pour la CFDT** ce n'est pas aux enseignants de payer les errances stratégiques de nos directeurs.

Nous nous sommes battus pour obtenir un moratoire afin de consolider tous les points qui posent aujourd'hui problème. La CGT majoritaire en CPR en a décidé autrement, après une négociation « prétexte » d'un conseil de classe en moins dans les activités associées qui seront dorénavant incluses dans le coefficient, **elle vient de valider le texte qu'elle dénonçait il y a deux mois et pour lequel elle appelait à la grève en février dernier.**

- **Taux directeur à minima** : la CFDT demandait un taux directeur des augmentations et promotions au choix de 1,5 % de la masse salariale pour pallier les effets de l'inflation. Après une légère discussion **l'intersyndicale s'est félicitée d'obtenir un 0,6%**. Après avoir appelé encore une fois à la grève sur le sujet en février :

**On serait tenté de dire : tout ça pour ça !!!**

**Du 10 au 16 juin, donnez nous les moyens de vous défendre : Votez CFDT !**